

## NOTICE : INFORMATION DE L'UTILISATEUR

### SPASMAG, solution buvable en ampoule

Sulfate de magnésium, Levure Saccharomyces cerevisiae

**Veillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous**

Vous devez toujours prendre ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez l'un des effets indésirables, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.
- Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

#### Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce que SPASMAG, solution buvable en ampoule et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre SPASMAG, solution buvable en ampoule ?
3. Comment prendre SPASMAG, solution buvable en ampoule ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver SPASMAG, solution buvable en ampoule ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations.

#### 1. QU'EST-CE QUE SPASMAG, solution buvable en ampoule ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

Classe pharmacothérapeutique : SUPPLEMENT MINERAL (A : appareil digestif et métabolisme) - code ATC : A12CC02

Ce médicament est indiqué en cas de carence en magnésium confirmée par votre médecin.

Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

#### 2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE SPASMAG, solution buvable en ampoule ?

##### Ne prenez jamais SPASMAG, solution buvable en ampoule :

- si vous êtes allergique (hypersensible) aux substances actives ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament, mentionnés dans la rubrique 6.
- En cas d'insuffisance rénale sévère (défaillance des fonctions du rein)

##### Avertissements et précautions

- En cas de carence sévère, le traitement doit être commencé par la voie veineuse. Il en est de même en cas de malabsorption.
- En cas de carence en calcium associée, il est recommandé de procéder d'abord dans la plupart des cas, au traitement de la carence en magnésium.

Adressez-vous à votre médecin ou votre pharmacien avant de prendre SPASMAG, solution buvable en ampoule.

##### Autres médicaments et SPASMAG, solution buvable en ampoule

Informez votre médecin ou votre pharmacien si vous prenez, avez récemment pris ou pourriez prendre tout autre médicament.

##### Grossesse et allaitement

**Grossesse :**

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou pharmacien avant de prendre ce médicament.

**Allaitement :**

L'utilisation de ce médicament est à éviter pendant l'allaitement.

### **3. COMMENT PRENDRE SPASMAG, solution buvable en ampoule ?**

Veillez à toujours prendre ce médicament en suivant exactement les instructions de cette notice ou les indications de votre médecin ou de votre pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou pharmacien en cas de doute.

**Posologie**

**Utilisation chez les adultes**

La dose recommandée est de 3 ampoules par jour.

**Utilisation chez les enfants et les adolescents**

La dose recommandée est de 1 à 3 ampoules par jour

**Mode et voie d'administration**

Voie orale. Les ampoules doivent être secouées puis diluées dans un peu d'eau.

**Fréquence et moment auxquels le médicament doit être administré**

La dose journalière est à répartir de préférence en plusieurs prises avant ou au cours d'un repas.

**Durée du traitement**

La durée habituelle de traitement est de 1 mois.

En l'absence d'amélioration des symptômes au bout d'un mois de traitement, il n'est pas utile de poursuivre le traitement, allez consulter votre médecin.

*EN CAS D'INCERTITUDE, CONSULTEZ VOTRE MEDECIN OU VOTRE PHARMACIEN*

**Si vous avez pris plus de SPASMAG, solution buvable en ampoule que vous n'auriez dû :**

Consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien.

**Si vous oubliez de prendre SPASMAG, solution buvable en ampoule :**

Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose simple que vous avez oublié de prendre.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

### **4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?**

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

- diarrhées,
- douleurs abdominales.

**Déclaration des effets secondaires**

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet : [www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr).

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

### **5. COMMENT CONSERVER SPASMAG, solution buvable en ampoule ?**

Tenir ce médicament hors de la vue et de la portée des enfants.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur l'emballage après EXP. La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.

Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien d'éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

## 6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS

### Ce que contient SPASMAG, solution buvable en ampoule

- Les substances actives est sont :  
Sulfate de magnésium heptahydraté..... 1,200 g  
Quantité correspondant à magnésium élément ..... 0,118 g  
Levure Saccharomyces cerevisiae..... 0,100 g
- Les autres composants sont : Acide citrique anhydre, cyclamate de sodium, saccharine sodique, arôme orange\*, eau purifiée

\* *Composition de l'arôme orange* : huile essentielle d'écorce d'orange douce, alcool.

### Qu'est-ce que SPASMAG, solution buvable en ampoule et contenu de l'emballage extérieur

Solution buvable en ampoule.

5 ml en ampoule (verre brun) ; boîte de 30

### Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

**LABORATOIRES GRIMBERG SA**  
44 AVENUE GEORGES POMPIDOU  
92300 LEVALLOIS-PERRET

### Exploitant de l'autorisation de mise sur le marché

**LABORATOIRES GRIMBERG SA**  
ZA DES BOUTRIES, RUE VERMONT  
78704 CONFLANS SAINTE HONORINE CEDEX

### Fabricant

**LABORATOIRES GRIMBERG SA**  
ZA DES BOUTRIES, RUE VERMONT  
78704 CONFLANS SAINTE HONORINE CEDEX

**Dernière date à laquelle cette notice a été révisée est** : Août 2017

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'ANSM (France).